

DELIBERATION**N° 2009 - 39****CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE**

Séance du 25 septembre 2009

Autorisation de levée de prescription de boni**LE CONSEIL,**

- Vu la loi 92-518 du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal ;
- Vu le décret n°2008-1404 du 19 décembre 2008 relatif à l'activité des caisses de crédit municipal ;
- Vu le décret n°2008-1402 du 19 décembre 2008 relatif à l'organisation et au fonctionnement des caisses de crédit municipal.
- Vu le rapport du Directeur général du Crédit municipal de Paris ;

DELIBERE :

ARTICLE 1 : M. le Directeur général est autorisé à lever la prescription pour le boni de Madame P. pour un montant de 354 euros (contrat n°05035103C).

ARTICLE 2 : M. le Directeur général est autorisé à lever la prescription pour le boni de Madame S. pour un montant de 891,30 euros (contrat n° 0505042251Y).

ARTICLE 3 : M. le Directeur général est autorisé à lever la prescription pour le boni de Madame B. pour un montant de 204,62 euros (contrat n°06008897S).

Le vice-Président

Claude Dargent

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dargent', written over a horizontal line.